



**COMMUNIQUE DE PRESSE
26/09/08**

**La lutte contre les discriminations céderait-elle sa place
à la suspicion infondée ?**

Le ministère de la Santé français a diffusé le 23 septembre 2008 un communiqué de presse irresponsable.

Ce document alerte les patientes d'un risque de contamination à VIH suite à la pratique d'une IVG par un médecin séropositif à Barcelone.

L'UNALS tient à exprimer son profond désaccord avec le contenu de ce message et conteste absolument son opportunité.

Au vu de la gravité du sujet, l'UNALS est consternée de l'imprécision de ces informations qui sont en plus passablement inexactes.

Il y est notamment fait état d'un risque « faible » de contamination soignant - patient alors que les experts scientifiques s'accordent depuis longtemps sur le fait que ce risque est quasiment nul¹.

Aussi, ces propos alarmistes appellent à une vigilance particulière alors qu'aucun élément ne permet d'avancer que la réalisation de ces IVG n'a pas respecté le protocole sanitaire.

Le ministère de la Santé français est-il conscient d'entretenir des préjugés à l'origine de discriminations dont souffrent les personnes vivant avec le VIH/ Sida ?

A cet égard, l'UNALS rappelle que **l'infection par le VIH/ Sida n'est pas une maladie contagieuse en milieu professionnel** et que **les personnes vivant avec le VIH/ Sida sont à même d'exercer tous les métiers sans restriction.**

Contact presse :
Vincent Doubrère
contact@unals.org
www.unals.org

¹ Avis du CNS du 7 juillet 1992 ; avis du CNS du 21 mars 1997 ; avis du CNS 9 décembre 2004 ; Rapport 2008 sous la direction du Pr. Patrick Yeni.